

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

Arrêté du 20 avril 2021 fixant au titre de l'année 2021 le nombre de postes offerts au concours externe et au concours interne de recrutement d'inspecteurs de la jeunesse et des sports

NOR : MENH2111981A

Par arrêté du ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports en date du 20 avril 2021, le nombre de postes offerts, au titre de l'année 2021, aux concours pour le recrutement d'inspecteurs de la jeunesse et des sports est fixé à 8, répartis ainsi qu'il suit :

- concours externe : 4 ;
- concours interne : 4.

En outre, 1 poste est offert par la voie contractuelle aux bénéficiaires de l'obligation d'emploi mentionnée à l'article 33 de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires.